L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 20 SEPTEMBRE.

La Nouvelle Calédonie.

Le *Journal officiel* a publié sur la Nouvelle-Calédonie, son climat et sa constitution géologique, sa population et ses productions, les facilités et les ressources qu'elle offre à la colonisation, un grand nombre de renseignements. On sait que cette terre française, située à 300 lieues de l'Australie, large de treize à quatorze lieues et longue de soixante-quinze, est rafraîchie par les brises de mer, qui y maintiennent une température moyenne entre 15 et 30 degrés et la rendent salubre pour les Européens. L'intérêt qu'attache le public à toutes les informations sur notre colonie lointaine, nous engage à reproduire les détails qu'a recueillis et publiés l'*Economiste français*.

La moyenne diurne pendant les mois les plus froids, ceux de juillet et d'août, est de 16 à 18 degrés, et cette moyenne ne s'abaisse que rarement, et pendant la nuit, jusqu'à 9 et 10 degrés. Quant à l'été, des observations météorologiques publiées par le *Moniteur* de la colonie constatent que la moyenne de la journée pendant le mois de mars dernier, a oscillé entre 23 et 27 degrés centigrades, avec une humidité hygrométrique allant jusqu'à 92. La plus forte chaleur n'avait pas dépassé 29 degrés à l'heure après midi. Or, le mois de mars de l'émisphère austral est à peu près notre mois d'août. La Nouvelle-Calédonie jouit donc d'un climat essentiellement tempéré, qui serait même beaucoup plus agréable que le nôtre, s'il n'était pas gâté, sur plusieurs points, par le fléau des moustiques, propre aux pays incultes de la zone tropicale.

Comme partout sous cette zone, l'année s'y divise entre deux saisons très tranchées, celle des pluies et des grandes chaleurs, qui commence en janvier et finit en avril, et celle de la sécheresse, relativement fraîche, qui va du mois de mai à la fin de décembre. Comme partout aussi, l'île est sujette aux ouragans et aux cyclones des tropiques, dont les ravages y sont cependant moins désastreux qu'aux Antilles, grâce à une ceinture de récifs, située à une ou deux lieues de ses côtes, qui la protégent sur tout son périmètre.

Cette ceinture, de création madréporique, contre laquelle viennent se briser les grandes vagues du large, est une des originalités, non-seulement de la Nouvelle-Calédonie, mais encore de tous les archipels voisins, notamment de ses deux annexes, l'île des Pins, au sud, et les îles Loyalty à l'est. Elle s'ouvre sur plusieurs points, presque toujours en face de l'embouchure des rivières, et livre ainsi passage aux vaisseaux. Elle rend les abords de la colonie difficiles et tortueux, mais elle donne une grande sécurité aux mouillages de la côte. Cette côte est, du reste, découpée en baies et en criques nombreuses, quelquefois protégées par une barrière d'îles, comme celles de Nouméa et de Saint-Vincent, sur le bord occidental, où s'est principalement installée la colonisation.

Le territoire compris entre ces deux lignes de récifs parallèles, incluses sur l'équateur de 45 degrés, représente une superficie de 11,700 kilomètres, trois fois plus considérable que celle de la Corse. C'est un sol crétacé, d'une perméabilité extraordinaire, où l'eau des pluies ne forme ni marécages ni lagunes pestilentiels; circonstance qui lui donne une salubrité absolue. Il est hérissé de montagnes, dont les petites chaînes se dirigent dans tous les sens et dont les points culminants ne dépassent pas 1,500 mètres. De ces montagnes à pentes douces et cultivables descendent un grand nombre de rivières que la brièveté de leurs parcours et la barre de leurs embouchures rend en général peu accessibles aux fortes embarcations, mais qui peuvent être utilisées pour l'irrigation et pour l'industrie. L'île, du reste, se divise au point de vue de la colonisation, en trois parties distinctes. Sa côte orientale est plus propre aux cultures tropicales et sa côte occidentale aux cultures tempérées, tandis que le Sud, dont la ligne se termine par la petite île des Pins, est en grande partie stérilisé par des roches abruptes, à peine recouvertes d'une mince couche d'argile, sur laquelle ne poussent que des arbustes rabougris.

Lorsqu'on eut résolu d'établir à la Nouvelle-Calédonie une colonie pénitentiaire, en 1853, la baie de Nouméa, sur la côte occidentale, fut choisie, à cause de la sécurité de son mouillage, pour devenir le centre de la colonie. On s'empressa, en 1855, d'y élever une caserne, un hôpital et tous les bâtiments nécessaires à l'administration. On accorda une concession de 3,400 hectares aux missionnaires pour y établir un village d'indigènes; on construisit dans l'île Nou, en face de Nouméa, le pénitencier proprement dit, et, à la suite de cette installation officielle, le mouvement de la colonisation commença.

Ses progrès furent d'abord très lents. Nouméa n'avait encore, en 1864, que 1,500 habitants, dont 1,000 militaires. Plusieurs entreprises particulières donnèrent cependant de beaux bénéfices. Le *Herald* de Melbourne, de 1867, constatait qu'une usine à sucre, construite par M. Joubert sur les bords de la rivière Dumbea, à environ 12 milles de la capitale de l'île, avait fourni l'année précédente 10,000 kilogrammes de sucre, qui s'étaient vendus à Sydney, à raison de 700 fr. la tonne. Cette culture de la canne a pris depuis un grand développement. Elle donne un rendement moyen de cinq à six tonnes par hectare, et le défrichement de l'hectare, y compris la plantation et l'entretien jusqu'à la récolte, ne dépasse pas 300 fr. On a calculé que, quelle que soit la plante cultivée, le sol calédonien offre, en toute circonstance, un produit brut de 12 à 1,800 fr. Le coton même double presque cette moyenne.

Un hectare de coton longue soie fournit 1,460 kilogrammes de coton brut et 257 kilogrammes de coton net, valant en argent 1,536 francs. Ces avantages ne pouvaient manquer d'encourager le travail. Au mois de novembre 1871, le chiffre des terres occupées par les colons était de 66,111 hectares, dont 26,000 avaient été entièrement aliénés et payés. A la même époque, cinq grandes usines avaient été fondées, et on commençait à s'occuper très sérieusement de l'exploitation aurifère, qui venait d'être singulièrement surexcitée par deux trouvailles exceptionnelles.

Le *Moniteur* de la colonie annonçait, en effet, dans son numéro du 11 octobre 1871, que deux énormes monceaux d'or amalgamé, d'une valeur de 16 à 17,000 francs, étaient alors exposés dans les salles du musée de Nouméa. Ces deux lingots, pesant ensemble 154 onces, représentaient avec d'autres morceaux d'un poids total de 20 onces, le produit d'une quinzaine de jours de travail seulement avec des appareils primitifs, et la valeur de cet or, recueilli dans la vallée de Diahot, la plus belle du pays, près de Balade, avait monté à Sidney de 63 fr. 50 à 90 fr. l'once. Or, dans toute la partie septentrionale de l'île, les terrains revêtent la couleur qui signale la présence de l'or.

On estime que les mines de ce métal s'étendent sur une superficie de 250 hectares, dans une contrée magnifique, arrosée par la belle rivière de Diahot et par de nombreux ruisseaux. On vient d'y créer une route pour faciliter les exploitations. On a découvert, en outre, deux mines de cuivre, des carrières de quartz aurifère dans une petite île, des sources d'eaux thermales et ferrugineuses, enfin des couches de houille et des dépôts de tourbe disséminés un peu partout, malheureusement d'une qualité inférieure, sans compter d'immenses lits d'ardoises et une grande quantité de fer, que les prix actuels des fers travaillés de l'Australie ne permettront pas d'exploiter.

C'est principalement Sydney qui alimente notre jeune colonie: c'est par Sydney qu'elle reçoit les lettres et les marchandises de l'Europe. Un service de paquebots néo-calédoniens a établi une communication mensuelle entre cette ville et Nouméa, dont les départs d'Australie correspondent avec l'arrivée des steamers de la Compagnie péninsulaire orientale venant de Suez. On va de l'une à l'autre des deux colonies par le moyen de ces paquebots, pour les prix modérés de 250 francs en première classe et de 125 francs en seconde.

Nouméa a pris ainsi, surtout dans ces derniers temps, une certaine activité. On y compte aujourd'hui environ 300 maisons en maçonnerie, un orphelinat, un orphelinat, un hôpital, des écoles primaires religieuses, une société de secours mutuels, une compagnie d'assurances et plusieurs sociétés particulières, une banque, une compagnie de vidanges, des hôtels, des professeurs diplômés et plusieurs industries naissantes qui utilisent les produits du pays.

Une séance dans une justice-de-paix que l'on nous garantit authentique.

Dans un des quartiers excentriques de Paris, un propriétaire avait pour locataire un "fruit des nouvelles couches sociales," et un retard de trois termes avait justement préoccupé le propriétaire, qui somma son négligent débiteur de le solder.

—J'ai pas l'sou, lui fut-il répondu.

—Je ne puis cependant pas vous loger gratuitement. Tenez, je consens à ce que vous emportiez tout votre mobilier; mais partez au terme.

—Jamais! répond le locataire.

Congé fut donné, et le jour du terme un nouveau locataire se présente avec son mobilier. Des pourparlers s'engagent.

— Partez, dit le propriétaire.

— J'peux pas, lui répond-on.

— Voyons, je vous offre 5 francs.

Et d'offre en offre, le propriétaire arrive à 25 francs. De guerre lasse, le propriétaire en réfère au juge de paix, qui, après avoir entendu les parties, adresse la question suivante:

— Vous avez offert 25 francs; les donneriez vous encore?

—Non, répond le propriétaire.

—Si, répond le juge.

Et il condamne qui? Le propriétaire, à donner 25 francs à celui qui emportait trois termes de loyers impayés.

Le propriétaire en a encore les cheveux hérissés.

Mais pourquoi s'adressait-il à un juge du 4 septembre?

Au retour des bains de mer:

— Quoi de nouveau, cher ami?....

— Rien.

— Marie est-elle toujours avec Hector?

— Plus que jamais! il a hérité!....

Figaro en Vacances.

Ce qui plaît aux Français.

Un profond politique, et qui n'est pas un imbécile, s'est ému des cruelles divisions qui agitent notre pays, et croit avoir trouvé le moyen d'y remédier. Il s'est demandé quel régime serait le plus agréable à ses compatriotes: Monarchie, Empire ou République,—et il s'est répondu: "Tous les trois, ou aucun des trois."

"Le Français, s'est dit notre homme, est un bipède, né malin et gonflé d'amour-propre. Le désir de briller, de paraître et d'être jalousé l'emporte chez lui sur les sentiments les plus pratiques de la vie. Les uns veulent voir leurs noms imprimés dans les journaux et donnent des fêtes où ils s'ennuient et qui leur coûtent très cher; les autres mettent toute leur ardeur à se montrer au bois avec mademoiselle Pichenette ou dans une avant-scène avec la célèbre Boule-de-Zinc. Il en est peu qui ne tueraient leur frère aîné pour assister à une première représentation de Meilhac et d'Halévy, afin d'être vus avec le *Tout-Paris* traditionnel."

Après avoir ainsi raisonné, notre homme, né monarchiste, s'est rendu ces jours derniers auprès d'un grand personnage, dont le nom importe peu. Il suffira de savoir que ce grand personnage a l'oreille des princes prétendants, dîne avec eux et a notablement contribué au succès de la fusion.

Accueilli avec beaucoup de grâce par son hôte, notre philosophe lui a déroulé tout le plan d'une Charte destinée à faire le bonheur des Français, à étouffer tout sentiment de discorde entre eux, et à créer en France un grand parti, dit le grand parti du *Galon national*.

Voici quelques articles de cette Charte, dont le succès n'est pas douteux:

Article 7.

Chaque Français est décoré de naissance. Il est chevalier de la Légion d'honneur jusqu'à vingt ans.

De vingt ans à trente, tout citoyen est de droit officier; à partir de trente ans, il sera commandeur.

Article 8.

Le ruban rouge ne pourra se porter qu'à huit boutonnières au plus, sur le paletot ou la jaquette. Les boutonnières au gilet seront affectées aux ordres étrangers.

Article 8 bis.

En sortant du collége, tout homme aura le droit de mettre deux galons à son chapeau, quatre sardines à ses manchettes; tous les dix ans, il aura le droit de doubler le nombre des galons et celui des sardines.

Le galon n'est pas gratuit, mais il est obligatoire.

Article 9.

(Règlement somptuaire.)

Chaque fois qu'un citoyen sortira de chez lui, ne fût-ce que pour aller chez l'épicier, il pourra attacher à son chapeau un panache de couleurs variées. Les jeunes gens mineurs n'ont droit qu'à un plumet, les enfants à un pompon.

Il sera loisible à chacun de fixer le panache avec un bouton de diamant ou de toute autre pierre précieuse.

Pour faciliter cette fantaisie, on est autorisé à remplacer le diamant par du strass.

Article 9 bis.

Dans les bals officiels, les habits devront être brodés d'or et d'argent.

Article 10.

En temps ordinaire, l'uniforme est de rigueur pour chaque citoyen.

La plus grande fantaisie est permise en cette matière. On pourra indifféremment s'habiller en hussard, en lancier, en dragon; voir même en mousquetaire, en chevau léger, etc.. etc.

Article 11.

Il n'y aura pas de citoyens non gradés. A vingt ans on sera de droit sous-lieutenant; à vingt cinq, lieutenant; à trente, capitaine; à trentecinq, chef de bataillon; à quarante, colonel; à cinquante général; à soixante maréchal de France.

Les grades de sergent ou caporal sont réservés aux étrangers qui demanderont à être naturalisés.

Article 12.

Chaque Français aura un titre officiel.

A cet effet, il sera créé quatorze mille places de préfets honoraires, soixante et onze mille de sons-préfets en expectative et cent cinquante mille de, secrétaires généraux surnuméraires.

Ces fonctions seront dévolues à chaque Français, à tour de rôle, et les noms des titulaires insérés au *Journal officiel*.

Une biographie spéciale sera faite sur chaque nouveau fonctionnaire et insérée, à ses frais, dans le journal *La Vanité publique*.

Article 13.

Tout citoyen qui aura accompli une action d'éclat, rendu un service à son pays, mérité une récompense nationale, sera exceptionnellement autorisé à ne plus porter ni galons, ni rubans, ni panaches....

Le grand personnage, après avoir lu ces quelques fragments de la nouvelle Charte, parut frappé de l'idée pratique qu'elle renfermait.

—En effet, dit-il, voilà une Constitution qui ne pourra manquer de populariser le régime qui saura l'appréciér; j'y penserai. Puis se ravisant:

—Il y aurait peut-être à faire quelque chose de plus simple, de plus pratique et de plus concluant encore: ce serait de quintessencier votre idée et de la formuler en un seul article ainsi conçu:

"Tout citoyen français, qui renoncera à son droit au suffrage universel sera décoré de l'ordre de la Légion d'honneur."

En huit jours, il y aurait en France un gouvernement absolu,—un grand désintéressement des choses politiques; le travail reprendrait, tranquille et prospère, et tout Paris voudrait des rubans.

Albert Millaud.

IL FAUT DES DIRECTEURS ASSORTIS.

— Proverbe. —

PERSONNAGES: — *M. de Leuven* (1er rôle), *M. du Locle* (jeune premier), *un compositeur quelconque* (utilité), *un garçon de théâtre*.

SCÈNE I.

(Devant la porte du cabinet éditorial de l'Opéra-Comique. Un garçon de théâtre époussette les banquettes. MM. du Locle et de Leuven se rencontrent à la porte et s'arrêtent.)

M. de Leuven.—C'est ce cher du Locle.

M. du Locle.—C'est cet excellent de Leuven, mon cher associé.

M. de Leuven.—Que je suis aise de vous voir! Je ne vous ai pas vu hier à la répétition; j'ai craint que vous ne fussiez souffrant.

M. du Locle.—Que de grâces! J'étais un peu enroué, pour avoir mangé des cerneaux.... Mais vous avez une mine superbe.

M. de Leuven.—Entrons dans mon cabinet, j'ai besoin de vous serrer la main tout à mon aise et de vous dire combien je vous suis dévoué.

M. du Locle.—Ce cher ami!

M. de Leuven.—Ce bon vieux frère.

(Ils entrent en se tenant enlacés.)

Le garçon de théâtre (les suivant d'un œil attendri).—Comme ils s'aiment!

SCÈNE II.

(Dans le cabinet de la direction: MM. du Locle et de Leuven seuls.)

M. de Leuven (très sec).—Ah! ça, c'est donc une manie. Vous me contre-carrerez donc toujours!....

M. du Locle.—Je ne suis pas fâché de l'apostrophe. Si vous croyez que cela me réjouit d'avoir un associé qui prend le contre-pied de tout ce que je fais.

M. de Leuven.—Vous vous êtes encore mêlé de cette affaire Flotow. Il vous a suffi que je paraisse m'intéresser à ce compositeur pour que vous inondiez les journaux de vos protestations.

M. du Locle.—Pardon: aussitôt que j'ai manifesté mon opinion sur l'affaire Flotow, vous vous êtes hâté de formuler un avis contraire.

M. de Leuven.—A vous entendre, il n'y a que vous à l'Opéra-Comique.

M. du Locle.—A vous écouter, le seul directeur, c'est vous.

M. de Leuven.—Vous mettez des *vetos* platoniques sur des œuvres qu'on ne nous offre pas.

M. du Locle.—Vous vous montrez extrêmement indulgent pour les pièces que je trouve mauvaises.

M. de Leuven.—Vous refusez tous les artistes que j'engage.

M. du Locle.—Vous engagez tous les chanteurs que je repousse.

M. de Leuven.—Vous ne voulez pas des pièces qui me plaisent.

M. du Locle.—Vous accueillez avec des sourires tous les auteurs que je mets à la porte.

M. de Leuven.—Savez-vous, à la fin, que cela devient intolérable!

M. du Locle.—Vous admettrez bien que votre obstination est faite pour m'exaspérer.

M. de Leuven.—Il n'y a pas de ménages plus mauvais que le nôtre.

M. du Locle.—On finira par nous appeler les frères ennemis....

M. de Leuven.—*Du Locle et Polynice*.

M. du Locle.—Je ne sais qui me retient de vous poignarder.

M. de Leuven.—Et moi de vous assassiner....

M. du Locle (menaçant).—Viens-y donc, pour voir!....

M. de Leuven.—Avec ça, faut pas m'en défier!

M. du Locle (s'approchant et faisant mine de mordre).—Rrrrra!

M. de Leuven (id.).—Rrrrra!—Chut, voilà quelqu'un! Pas de scène devant le monde.

(La porte s'ouvre, on aperçoit un compositeur quelconque. Les deux combattants se séparent vivement.)

SCÈNE III.

(Les mêmes. Le compositeur quelconque.)

Le compositeur quelconque.—Ces chers amis! Que faisiez-vous donc?

M. du Locle (souriant).—Nous nous embrassions.... Je n'avais pas vu de Leuven depuis deux jours et je n'ai pu résister au plaisir de le serrer dans mes bras.

Le compositeur quelconque.—J'en suis bien aise, j'étais fort inquiet. On vous entendait crier de chez le concierge.

M. de Leuven.—C'est du Locle qui ne pouvait retenir ses exclamations de joie.

M. du Locle.—Ce cher Adolphe!

M. de Leuven.—Ce doux Camille!

Le compositeur quelconque.—Vous êtes bien les directeurs les mieux assortis de Paris. On dirait deux frères Siamois; c'est touchant. Descendez-vous avec moi sur le boulevard?

M. du Locle.—Nous vous suivons. Viens, Adolphe.

M. de Leuven.—Me voici, Camille.

(Pendant que le compositeur quelconque se dirige vers la porte.)

M. du Locle (se précipitant vers M. de Leuven comme pour mordre).—Rrrrra!

M. de Leuven (id.).—Rrrrra!

Le compositeur quelconque (se retournant).—Eh bien?

M. de Leuven.—Nous voici.... Ce cher Camille!

M. du Locle.—Ce bon Adolphe!

(Ils sortent enlacés l'un à l'autre.)

Le garçon de théâtre (les regardant d'un œil attendri).—Comme ils s'aiment!

ALBERT MILLAUD.

L'AFFAIRE DU BANQUIER HUGUET.

On n'a pas oublié le nom du banquier Huguet.

On se rappelle les annonces insensées qu'il a lancées dans la circulation, la création de son journal l'*Avenir libéral*, sa fuite en Angleterre et ses luttes contre la justice française qui demandait son extradition. Arrêté à Londres et ramené à Paris entre deux gendarmes, il vient de comparaître devant la cour d'assises de la Seine sous l'accusation de banqueroute frauduleuse. Il s'en défend en se posant en victime de la politique.

Voici quelques extraits de l'acte d'accusation, qui feront connaître le personnage.

Ancien maître d'étude au collége de Châteauroux, puis employé à Paris, l'accusé a fondé, il y a dix ans environ, dans cette dernière ville, une maison de banque dont le siége était rue Notre-Dame-des-Victoires.

Il a établi successivement, en province, diverses succursales de sa maison. Les opérations comprenaient tout à la fois les opérations de banque proprement dites, et les opérations de Bourse.

Sans ressources personnelles, il s'était fait une clientèle assez importante à l'aide d'une publicité considérable destinée à faire connaître sa maison en province et à l'étranger.

Après avoir acheté le journal l'*Avenir libéral*, il se portait, en 1871, candidat à la députation à Paris, et paraissait faire et faisait en réalité d'importantes affaires.

Le 20 avril 1872, il laissa à ses nombreux employés une lettre leur annonçant qu'il partait pour le Cher, où l'appelait l'état de santé désespéré de son pauvre père, qui alors se portait très bien.

Il quittait la France et se réfugiait à Londres pour se soustraire aux dangers que faisaient naître contre lui les légitimes réclamations de certains créanciers auxquels il ne pouvait donner satisfaction. Il n'a pas reparu en France. Le 8 mai 1872 il fut déclaré en faillite par un jugement confirmé en appel.

Son passif s'élève à 2 millions 800,000 fr., son actif présumé est de 600,000 fr. environ. Le déficit est donc de plus de 2 millions.

Huguet a commis, au préjudice de ses clients, un grand nombre d'abus de confiance en détournant à son profit des titres qui ne lui avaient été remis qu'à titre de dépôt ou de mandat. Pour ces faits, il est renvoyé devant la juridiction correctionnelle.

Il a, de plus, commis le crime de banqueroute frauduleuse. Il est établi, en effet, par deux pièces émanées de sa main et par la déposition d'un de ses employés, que, dans sa fuite en Angleterre, il a, détournant ainsi une partie de son actif, emporté un titre de Rente italienne de 1,000 francs, une somme de 18,000 fr. et une somme de 15,000 fr. qu'il a prise dans la maison.

C'est Me Lachaud qui a assisté l'accusé.

Dans son interrogatoire, le banquier Huguet a trouvé quelques jolis mots.

Comme il avait estimé la propriété du titre de l'*Avenir libéral* de 50 à 100,00 fr., et qu'on lui avait fait remarquer que c'était là une estimation exagérée;

—Non, a-t-il répliqué, l'*Avenir libéral* valait bien 100,000 fr., surtout si je l'avais vendu à une opinion adverse.

Les témoins ont confirmé, pour la plupart, les faits de l'accusation. Le syndic de la faillitte, M. Montcharville, a expliqué, en termes trop clairs, la situation financière de l'accusé. Le déficit monte au chiffre indiqué par l'acte d'accusation. Même avec les prévisions les plus favorables, il ne pourra pas être distribué aux créanciers plus de 35 p. 100 dividende.

Dans sa plaidoirie, Me Lachaud a déclaré qu'un assez grand nombre de créanciers s'étaient opposés à le mettre en faillite, et il a conclu que Huguet pouvait se relever si on n'avait pas mis tant de précipitation pour l'accabler.

Il s'est plaint amèrement de ce que, dans une affaire de banqueroute, on ne lui avait pas communiqué le bilan.

La cour a condamné le banquier Huguet à dix ans de travaux forcés.

A propos d'un duel récent, où un officier belge, prenant fait et cause pour l'armée française insultée, a tué, dit-on, un officier prussien auteur de l'outrage, le *XIXe Siècle* raconte un souvenir bien typique de la campagne de Crimée.

Un officier prussien, venu en amateur pour assister à la campagne, soutenait constamment, le verbe haut, que jamais les Français ne prendraient Sébastopol. Un soir, à table, le Prussien, qui buvait sec, reprit de nouveau son thème favori, si haut que cette fois un officier français crut devoir le relever vivement.

—Vous vous trompez, monsieur, nous prendrons Sébastopol.

—Non, vous ne prendrez pas Sébastopol.

—Si, nous prendrons Sébastopol.

—Je jure que vous ne prendrez pas Sébastopol.

—Nous jurons que nous prendrons Sébastopol.

—Je parie que vous ne prendrez pas Sébastopol.

Combien voulez vous parier que nous prendrons Sébastopol?

Le Teuton qui, à force de boire et de crier, avait les yeux hors de la tête, prit une grosse clé dans sa poche, en frappa rudement la table et s'écria:

"Ecoutez tous! je vous donne ma parole d'honneur que j'avalerai cette clé si vous prenez Sébastopol."

Les Français prirent acte de ce serment d'ivrogne, et l'on se sépara sans rancune; mais le capitaine prussien voulut absolument laisser son nom et son adresse.

Lorsque Sébastopol fut pris, nos jeunes gens se cotisèrent pour faire exécuter par le premier confiseur de Metz une énorme clé de chocolat. On l'entoura de papier d'étain, elle fut soigneusement emballée et adressée au capitaine avec ses simples mots:

"Vous êtes trop galant homme, monsieur, pour manquer à un serment solennel; mais nous ne nous pardonnerions pas de priver Mr le roi de Prusse d'un officier de votre mérite et de votre énergie. Aussi l'Ecole d'application vous prie-t-elle instamment d'avaler cette clé de préférence à la vôtre."

BUCKEYE MOWER & REAPER

Rice Threshers & Separators

TO RUN BY STEAM OR HORSE POWER,

SULKY HORSE HAY RAKS,

IMPROVED UTLEY COTTON PRESSES

A vendre par

L. E. GENERELLY & Co.,

N. O. Agricultural Warehouse,

36 Natchez Street.

9 août—2m 3t p s V&C

Cigares, Tabacs.

Cigares de la Havane et du Pays,

CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.

ET un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par

ED. L. ZELL & CO.,

Coin des rues Canal et Carondelet, Nlle-Orléans, Lne.

15 dec—1an

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,

No 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 53

Encoignure Bienville,

Manufacture à Vapeur de:

TABAC A FUMER ET A PRISER.

Et Importateur de:

CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.

16 mars—1an Nouvelle-Orléans.

Changement de Local.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION.

(Institution d'Epargnes de la Nlle-Orléans.)

Incorporée en 1855.

Cette institution a été transférée à la nouvelle Maison de Banque, No. 156 rue du Canal.

INTERETS PAYABLES SUR DEPOTS.

SAM. JONES, Jr., Trésorier.

L. F. GENERES, Président

DIRECTEURS:

Dr. W. Newton Mercer, L. F. Généres,
David Urquhart, George Jonas,
J. G. Gaines, T. A. Adams,
Carl Kohn, Thomas Allen Clarke,
Christian Schneider, Chas. J. Leeds,
Saml. Jamison. sept5—1m—ven dim mar

Consulat de France.

AVIS MENSUEL.—SEPTEMBRE 1873.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

B	Guillemin Louis et Jn-Baptiste.
Bérès Victor.	H
Baquié (les époux)	Haure Pierre Arnaud.
Brunet Jean-Pierre.	L
Buzzetti, Julio.	Lacaze Euphémie (Me)
C	Loup Forest Charles.
Costaille François-Xavier.	Lacombe Jacques.
Cortade Jean.	P
Cornier (Mme) née Ascont.	Petelh Baptiste.
D	R
Decapot Alexandre.	Rozé Jules.
Dujourdain (la famille.)	Ramonhan (les enfants)
Dedieu Raymond.	Ravel Jn-Bte Léon.
Deslux (les demoiselles)	S
Daron (Mlle).	Schmidt Constantin.
Delahaef E.	T
E	Tardy Achille.
Elie Henri.	V
F	Vallon Jules.
Fachon Barthélemy.	Verges Dominique.
G	W
Galant Antoine.	Wolfe & Cie.
Gibson R. L.	Westzigen Antoine.
Guirot (Mme Vve).	White Octavie (Mlle)

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

SPECTACLES, &c.

Académie de Musique.

DEUXIÈME ET DERNIÈRE SEMAINE DE

LULU,

avec un changement complet dans le programme, commençant

Le DIMANCHE, 14 Septembre.

Vendredi, 18—Bénéfice d'adieu de LULU. Samedi, à midi—Dernière matinée de LULU. Lundi, 21 Sept.—Ouverture de la saison des représentations dramatiques. Premier début de la brillante et jeune actrice, ALICE HARRISON, qui paraîtra dans la pièce tirée du roman "Fireside Companion," intitulée: THE BOY DETECTIVE; elle sera secondée par tout le corps dramatique de l'Académie. 14 Sept—

GRAND FESTIVAL

— DONNÉ PAR LA —

Cosmopolitan Charitable Association.

DES 4ÈME ET 6ÈME DISTRICTS,

Les Dimanches 14, 21 et 28 Sept. 1873,

— AUX —

DELACHAISE GROUNDS.

PRIX D'ADMISSION..................50 cents

Dames et Enfants, Gratis.

5 sept—8, 6, 7, 11, 14, 18, 21, 25 et 28

JARDIN DE MAGNOLIA.

La plus belle et la plus agréable place d'amusements d'été, pour pique-niques, fêtes de famille, dîners, soupers, etc.

Ouvert chaque jour.

LE DIMANCHE GRAND CONCERT GRATIS ET BAL.

Restaurant et barre pourvus de mets et de liqueurs de choix. Toujours du lait frais.

Les jours de la semaine on aura l'usage du jardin pour rien.

Dans le salon se trouve un beau piano.

15juin—3m RICHARD HOMANN.

TH. FROIS & CO.

Crescent City Vinegar Manufactory.

VINAIGRE FRANÇAIS CESSAT,
VINAIGRE CATAWBA,
VINAIGRE IMITATION FRANÇAISE,
VINAIGRE ORDINAIRE.

En barils et demi barils délivrés à domicile sans frais de charroi et au plus bas prix du marché.

34..... Rue Bienville..... 34

ENTRE CHARTRES ET VIEILLE-LEVÉE.

1er aout—1an—D,Ma,J

INSTITUTIONS.

Université de la Virginie.

DES ECOLES DE SCIENCES ET DES LABORATOIRES PRATIQUES offrent des avantages spéciaux à ceux qui désirent acquérir une éducation scientifique complète et toutes les connaissances que doivent avoir le professeur de sciences, l'ingénieur civil, l'ingénieur du minéral, l'architecte, le chimiste, le métallurgiste, le fermier, le droguiste, etc., et ceux qui désirent occuper des emplois publics, tels que le relevé des cotes, etc. La session s'ouvre le 1er octobre. Pour les catalogues, s'adresser à WM WERTENBAKER, Sec'y, P. O. University of Virginia, Va.

20 aout—1m—mer,ven,dim

Université de la Virginie.

ECOLE DE MEDECINE.

LA prochaine session (la quarante-neuvième) commencera le 1er octobre et durera neuf mois, à l'expiration desquels l'élève studieux aura acquis toutes les connaissances qu'exigent la profession. Pour les catalogues, s'adresser à WM WERTENBAKER, Sec'y of Faculty, P. O. University of Virginia, Va.

20 aout—1m—mer,ven,dim

Ecole Classique et Commerciale,

123........RUE CONTI........123

L. A. de MONTLUZIN, Directeur.

Année Scolaire 1873-74.

Ouverture des classes, lundi 1er Sept. 1873

POUR tous renseignements s'adresser directement à l'institution, ou, par lettre, à M. L. A. de MONTLUZIN, N. O. P. O.

24 aout—1M dim mer vend.

Institution D'Aquin.

CETTE Institution, dirigée par Mademoiselle H. FITZGERALD, et occupant de nouveau edifices dans le quartier le plus sain de la ville, reçoit des élèves internes et externes, qui peuvent, s'utiliser, dans son enceinte, à toutes les branches d'une instruction solide, sous des maîtres dont chacun s'occupe de sa spécialité d'enseignement. Le plan des études embrasse toutes les branches, depuis l'enseignement primaire jusqu'aux langues vivantes: l'Anglais, le Français, l'Espagnol, l'Allemand, les Mathématiques, la Rhétorique, la Littérature, l'Histoire, la Géographie, l'Histoire naturelle, la Physique, etc. Les Piano, le Chant et le Solfège sont confiés à des professeurs de mérite. Pour les conditions, s'adresser à l'institution, 282, rue Bayou, près Claiborne. 31 aout—1m

INSTITUTION DUREL,

91........RUE BOURGOGNE........91

Réouverture - Lundi 1er Septembre.

LE Français, l'Anglais, l'Allemand sont les langues vivantes enseignées par l'institution. MM. E. Montgomery, Max Mayer, E. O. Durel, All. Durel, Mme Ve A. Wills, sont les professeurs attachés à l'enseignement. L'Instruction se charge de l'Enseignement du Catéchisme. 24 aout—1m

INSTITUT ST-CHARLES,

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES,

164 ET 166, RUE BOURBON,

Entre St-Louis et Toulouse.

CETTE Institution, dirigée par Mme Marc Letranc, fera la réouverture de ses classes, Lundi, 1er Septembre. 24 aout—1m

Ecoles Allemandes-Américaines

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

LES Directeurs de ces Ecoles favorablement connues ont l'honneur de prévenir le Public que la réouverture des Cours aura lieu le Lundi, 1er Septembre prochain, dans le bâtiment que l'Association vient d'acheter au No 36, rue Bourgogne, entre St Louis et Conti.

La consolidation, dans un local situé plus au centre de la ville, de nos deux écoles des rues Royale et Commune, a été résolue en vue d'obtenir un plus grand nombre d'élèves pour l'admission des élèves à l'Ecole Supérieure Commerciale que nous avons l'intention de nous propose d'établir le plus tôt possible comme un complément de notre Ecole actuelle.

Nous appelons respectueusement l'attention des Parents sur ce point que, dans notre Ecole, les langues Française, Anglaise et Allemande sont enseignées avec le plus grand soin, et sans aucune augmentation de prix.

Outre ces trois langues, les études comprennent l'Arithmétique, l'Histoire, la Géographie, l'Histoire Naturelle, la Botanique, le Dessin, et les Ecritures Anglaise et Allemande.

Les prix, invariablement payables d'avance, varient, suivant le degré d'instruction des élèves de $2 à $5 par mois. 24 août—20f

Avis au Public.

LE COMMERCIAL COLLEGE de St. Stanislas, situé à la Baie St. Louis, commencera sa session de dix mois, le 16 septembre, 1873. Quelques officiers du Collége se rendront à la Nouvelle-Orléans plusieurs jours à l'avance, afin de prendre soin des élèves qui leur seront confiés. Les parents et les gardiens sont priés de tenir leurs enfants prêts pour l'ouverture de la session.

Pour prospectus et autres informations, s'adresser au Frère FLORIMOND, président, à la Baie St Louis, Miss., ou à l'Académie St. Louis de Gonzague, coin Chartres et Quartier.

20 août—2m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme MATTHEY,

Successeur de

Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

Réouverture des classes, LUNDI, 1er septembre

21aout—4m

JEFFERSON ACADEMY,

43............RUE BOURBON............43

Nouvelle-Orléans,

DIRIGÉ PAR

G. J. LORD.

La session de 1873-74, de cet établissement commencera le LUNDI, 15 SEPTEMBRE.

20 août—3 mois

Louisiana State University,

A BATON-ROUGE, LOUISIANE.

ORGANISATION MILITAIRE.

LA 15e session commencera le premier LUNDI d'octobre prochain, et se terminera le dernier MERCREDI de juin 1874.

Le corps enseignant se compose de professeurs éminents pour toutes les branches de la littérature et des sciences. Les études se composent d'un Cours préparatoire et d'un Cours académique, le génie civil, le commerce, les langues anciennes et modernes, les mathématiques et leur application, la physique, la chimie, le dessin, la géologie, la minéralogie, la botanique et la philosophie, l'histoire, la tenue des livres, la tactique militaire (infanterie et artillerie).

L'Université possède une Bibliothèque de 11 000 volumes, un Cabinet de physique et de chimie, des Modèles de machines, des Instruments pour le lever des plans, des mappes, dessins, cartes, herbiers, musées, peintures, gravures, photographies, etc.

L'étude de la topographie, de la géologie et de la botanique de la Louisiane, est confiée à des professeurs de l'Université qui s'y consacrent depuis quatre ans, ce qui offre des avantages inappréciables avantages.

L'organisation de l'Université est toute militaire, et la discipline y est stricte sans être trop sévère. Le collége possède des équipements pour l'armement complet de ses élèves, plus quatre pièces d'artillerie. Exercices militaires tous les jours.

Uniforme: Pantalon gris, tunique de même couleur, et képi bleu foncé.

Les élèves logent et prennent leurs repas dans les bâtiments de l'Université.

Le service médical est confié à un médecin expérimenté.

L'Université est située dans un quartier salubre de Baton-Rouge.

Pour être admis au Cours préparatoire, il faut avoir plus de 14 ans et savoir les éléments de l'arithmétique, de la grammaire anglaise et de la géographie.

Pour être admis au Cours académique, il faut, en outre, avoir une certaine connaissance de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie, de la grammaire latine, pouvoir traduire les Commentaires de César, Virgile, Cicéron, un peu de grec, ou, à défaut de grec, avoir une certaine connaissance du français.

On reçoit des élèves des autres Etats, et de préférence à l'ouverture des Cours.

Les neuf mois de session coûtent:

Enseignement, bibliothèque, médecin....	$100 00
Pension et domestiques............	200 00
Blanchissage....................	30 00
Chauffage et éclairage.............	20 00
Livres, papier, etc...............	20 00
Meubles.........................	10 00
Dépenses éventuelles.............	10 00
Trois uniformes.................	70 00
Dépôt...........................	10 00
Dépense totale..................	$470 00

D. F. BOYD,

20 mai—6m Surintendant.

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS

ET

Toutes sortes de Produits de l'Ouest,

Aux Magasins Bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

17 juil 73—1 an Nlle-Orléans.

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

61.......RUE TCHOUPITOULAS........61

NOUVELLE-ORLÉANS.

30 juin—1an73

CAZAUX & VERGNOLE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES

En Vins, Cognacs et Cordiaux,

73........VIEILLE-LEVÉE........73

NOUVELLE-ORLÉANS.

1 mai—1an

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE

(approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE,

(AGENT.)

A vendre chez:

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.

CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et

VINCENT BATTOLARA, No 18 rue Dumaine.

21 oct—1an Mme

AUGUSTE COUTURIE,

30........Rue de la Vieille-Levée........30

Seul Agent pour la vente des

Champagne Chs. Heidsieck & Co.,

Cognac d'Eug. Grégoire & Co.,

Genièvre de Hentman & Co., Double Ancre,

— Offre à vendre —

Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, 1863, 1858, 1856 et S. O. P.

Vins Rouges de Lalos, St Vivier et St-Sanveur. 1er aout—1an

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.

19 fév.—1a

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés, Sucres en morceaux et sucre en poudre.

A. THOMSON & CO.,

No 6 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur pur de la Louisiane, provenant de la Raffinerie Crescent City.

A. THOMSON & CO.,

No 6 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MELASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Orleans Louisiana," "Chalmette" "Pelican."

A. THOMPSON & CO.,

No 6 de la rue Tchoupitoulas.

MELASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasses d'habitation, en barils, demi-barils et barils.

A. THOMSON & CO.,

No 6 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités blanc et jaune, en boucauts et barils.

A. THOMSON & CO.,

No 6 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de sucre d'habitation en boucauts et barils.

A. THOMSON & CO.,

No 6 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ÉTRANGERS—de Cuba, de Java, et de Porto-Rico, en boucauts et caisses.

A. THOMSON & CO.,

No 6 de la rue Tchoupitoulas.

E. DECHAMPS,

No. 20, de la rue St.-Louis, Nlle.-Orléans.

—Importateur de—

EAUX-DE-VIE et VINS français.

CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS.

LIQUEURS DU PAYS, &c.

Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente des GOUTTES AMERES DES PYRÉNÉES.

21janv—1an

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells,

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

Grande amélioration dans l'art du Dentiste. Un rateller de DENTS de la mâchoire supérieure ou inférieure sur une nouvelle base pour $25.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE,

No. 1, rue Rempart, Encoignure Canal.

Pose des DENTS artificielles sur une nouvelle base qui remplace plus avantageusement, est plus saine, et moins coûteuse que l'or, et s'accommode comme elle de goût désagréable. Il exécute toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés, et aux conditions les plus libérales.

Extraction de dents avec le chloroforme.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

Venez voir la nouvelle base. 1janv

66 - - Rue Bienville - - 66

Encoignure Royale.

Le Dr. L. DUPERRON, Dentiste, tient son Cabinet ouvert depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Il donne des consultations, fait toutes sortes d'opérations dentales et remplace les dents perdues par des dents artificielles si naturelles qu'après quelques jours d'usage on ne s'aperçoit plus du changement. Prix modérés et travail consciencieux.

20 fév—1an

Révolution! Révolution!

LES DENTS!

$20..............les Rateliers..............$

—Prix ordinaire $50—

LE Dr. GEO. P. MALONEY, No 126 de la rue du Canal, près la rue Baronne,

avec ou sans l'extraction des racines. Il a reçu le premier prix à la Foire d'Etat. Il réduit les vieux rateliers et garantit son travail. Les prix sont plus modérés que partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur. 1janv—1an

GEO. MERZ.

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, à côté de la Bourse, à côté des bureaux de M. C. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à toutes les heures du jour.

APPAREIL PERFECTIONNÉ

—DU—

GAZ BARBARIN,

A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississippi et en Louisiane.

Fabrique et salle d'essai au No 3 du Triangle Building et No. 216 de la rue Peters (autrefois Nouvelle Levée) entre les rues Delord et Calliope, Nouvelle-Orléans.

F. ROBERTS, Surintendant,

9av—1an Lock Box 744 du bureau de la Poste

Cinquante mille piastres

SERONT prêtées par la METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANKS, au No 14 de la rue du Camp, en dessous du City Hotel, sur des DIAMANTS, PERLES, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ETAT OU DE LA VILLE—à un intérêt de quatre pour cent par mois. La Banque alloue un intérêt de six pour cent l'an sur les dépôts de cinq piastres et au-dessus....

4juil—1an T. D. VAN HORN, Caissier.

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,

158 rue des Remparts, entre St-Pierre et Orléans.

MME H. BAUSSET, accoucheuse des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, exerçant en Louisiane depuis 27 ans, informe respectueusement sa clientèle qu'elle vaccine régulièrement tous les jeudis à 11 heures.

Mme Bausset profite de cette circonstance pour annoncer au public en général et aux familles des campagnes en particulier, qu'elle vient de meubler et restaurer à neuf les appartements de son établissement situé sur l'un des points les mieux aérés et les plus sains de la ville, où elle reçoit les pensionnaires pour accouchements et traitements des maladies de femmes.

Consultations régulières tous les jours de 9 h. du matin à 1 h. P. M. H. BAUSSET

Mme LEONCE,

DOCTEUR ASTROLOGISTE,

venant de Paris,

A L'HONNEUR d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle vient de transférer son office pour cause d'agrandissement, rue DU CANAL, entre Howard et Villeré.

Mme Léonce, connue par le passé à s'occuper d'affaires commerciales, de mariages, demandes des numéros de loterie. Elle parlera du passé, du présent, de l'avenir, etc.

Mme Léonce traitera également par correspondance avec les personnes qui l'honoreront de leur confiance.

Ecrire franco P. O. B. 1876,

16 juin—3 m. Nlle-Orléans, La.

DIVERS.

Consulat de France

A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

AVIS est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'éloignement du lieu de leur résidence, ont été dans l'impossibilité de produire le Consulat, qu'aux termes d'une décision récente du ministre de la justice, ils ont la faculté de déclarer par voie de correspondance, leur option en faveur de la nationalité française, et qu'en recevant de France avec l'indication exacte de leurs noms, prénoms, profession, date et lieu de naissance, de, il leur sera envoyé pour être revêtu de leur signature, le certificat constatant leur déclaration d'option. Le délai pour formuler ces demandes expirera le 30 septembre 1873.

LE SAPOLIO

D'ENOCH MORGAN'S SONS

remplace le savon dans les ménages, excepté pour le blanchissage.

LE SAPOLIO

décrasse les angles d'un fourbisseur. Poêles en l'usage.

LE SAPOLIO

pour les fenêtres est meilleur que le blanc en l'eau. On n'a pas besoin d'enlever les rideaux et les tapis.

LE SAPOLIO

nettoie la peinture et le bois, en un mot, toute la maison, mieux que le savon. Il économise le travail. Vous ne sauriez vous en passer.

LE SAPOLIO

nettoie les couteaux mieux que la brique. Il ne laisse pas d'égratignures.

LE SAPOLIO

polit la ferblanterie mieux que ne le font le savon et le sable. Il fait briller comme l'argent.

LE SAPOLIO

polit les casseroles en cuivre mieux que ne le font l'acide et l'huile ou la pierre.

LE SAPOLIO

est précieux quand on veut laver les plats et la verrerie. Il coûte moins que le savon.

LE SAPOLIO

enlève les taches des marbres de cheminées, des tables et des statues, des murs et de la porcelaine.

LE SAPOLIO

enlève les taches et la graisse des tapis et autres lainages.

Il n'y a pas d'article qui fasse autant de travail et le fasse mieux. Essayez-le.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

c'est un merveilleux savon de toilette qui n'a d'égal ni en Amérique ni à l'étranger.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

lorsqu'on l'emploie au bain, il nettoie parfaitement, ouvre les pores et agit sur la peau qu'il embellit.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

Il nettoie et embellit la peau, instantanément, et fait disparaître les taches de la figure et des mains.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

Il est sans rival dans le monde pour adoucir la peau du visage et des mains et empêcher qu'elle ne se gerce.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

Il enlève les taches de goudron, de fer, d'encre et de fruits. On n'a rien découvert de semblable pour les forgerons, les mineurs, etc. Il n'y a pas de cosmétique qui puisse lui être comparé.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

Il coûte de 10 à 15 cents le morceau. Chacun devrait en avoir. Il vous plaira.

Ne manquez pas d'en faire l'essai.

Achetez-le de votre marchand s'il en a en s'il vous veut le procurer; sinon, demandez notre brochure intitulée: "All about Sapolio" et elle vous sera envoyée gratis.

ENOCH MORGAN'S SONS,

20 PARK PLACE, N. Y.

ou au No 78, rue Gravier, Nlle-Orléans, La.

7 aout—3m—vdm

BRANCH, CROOKES & Co,

No 103 de la rue Carondelet,

FABRICANTS DE SCIES circulaires patentées. Scies circulaires à longues dents, de Spaulding; Scies de travers et verticales, et toute espèce de Scies.

Scies Françaises à bandes, les meilleures marques de Limes anglaises et américaines; Bandes de cuir et caoutchouc, de la première fabrique de New-York, constamment en magasin.

Scies circulaires et toute autre espèce de Scies, dressées et gommées, de la manière la plus satisfaisante et sans retard.

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Bomshaw,

APPARTENANT à M. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment en dépôt un assortiment de ces chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

E. F. LAVILLEBEUVRE,

Marchand-Commissionnaire, No 26, rue Union.

CAFÉ DE LA ROTONDE

DE

L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à 10 cents le verre. — Liqueurs de première qualité et diners tous les dimanches. 15 dec—1an

JULIUS LOEFFLER,

43..........RUE ROYALE..........43

POSEUR et Marchand d'Installations de Gaz.

Il a constamment en main un stock complet d'installation, de globes, etc.

Il se charge de rebrancher et réparer les installations et les installations de toute espèce.

Son travail est garanti.

PIERRE DUFORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public que depuis le 1er mars son établissement a été transféré du No 85 de la rue St. Louis au No 240 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, baptêmes, promenades, etc. Le corbillard de 1ère classe, venant de la fabrique Crane, Breed & Co., de Cincinnati, que tout le monde a pu admirer dans plusieurs enterrements, lui appartient. 16 fev—1an

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLÉANS:

No 182 Rue du Canal,

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

L'intérêt alloué est de Six pour Cent.

C. D. STURDEVANT, HENRY BACAS, Caissier. Assist. Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 5 janv—1an

JOS. BRANDNER.

MARCHAND-TAILLEUR,

34, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane. 1mars—1an

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE

De la Vallée du Mississippi.

COLLINS & BAQUIE,

Propriétaires et Fabricants.

Nous offrons au commerce de la Vallée du Mississippi, aux prix du Nord, toute espèce d'Encres d'Imprimerie. Nous en garantissons la qualité.

Notre fabrique est à Tangipahoa, en Louisiane; nos bureaux, au No 2 de la rue Chartres, Nouvelle-Orléans. 31 mai—6m

ATTENTION!

Grand Déballage!

G. MONIÉ, No. 34 rue Royale, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (en consignation) une choix considérable de PARFUMERIES, provenant des meilleures maisons de Paris, telles que: Pinaud, Lubin, Ed. Pierre, etc., etc.

—Aussi—

Pommade Brossées, Articles de Toilette, beau choix de Pommades de coiffure et de toilette. Les voeux de qualité supérieure. Savon de toilette à 8 cts. Un lot de Parapluies, beau choix de Monteurs Coiffeurs trouveront l'assortiment le plus complet de tout ce dont ils peuvent avoir besoin pour leur industrie.

GROS ET DETAIL.

COLD CREAM

RACINE CALIFORNIENNE.

que le COLD CREAM racine

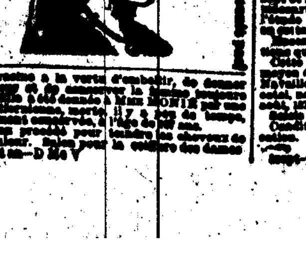

Cette racine a la vertu d'embellir, de donner du lustre et de conserver les cheveux. Elle se vend chez Mme MONIÉ. Il y a plus de temps, personne le plus parfait...

7 nov—1an—D Me V

VENTES JUDICIAIRES.

SUCCESSION DE FEUE MARY KILLELEA

DEUXIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans.—No ....—En vertu d'un ordre de vente rendu le ... août 1873, par l'Honorable Deuxième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt septembre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1° Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Johnson, de l'Hôpital, du Quartier et Galvez, désigné par le numéro trois, d'après un croquis annexé à une vente passée par E. D. Dorsenné, notaire public en cette ville, le 5 mars 1857, et mesurant trente et un pieds de face à la rue Johnson, sur trente pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue de l'Hôpital, et quatre vingt-seize pieds et six pouces de profondeur sur la ligne du côté opposé, ... pieds quatre pieds sur la ligne de l'opposé, ... pouces sur la ligne parallèle à la rue Johnson.

2° Une autre portion de terre, située dans le même district et îlet, et contiguë à celle ci-dessus décrite, mesurant vingt pieds de face à la rue Johnson sur une profondeur de quatre-vingt-six pieds ... pouces ... d'un côté, et ... de l'autre côté ... faisant partie du terrain désigné par le numéro Quatre, d'après un croquis annexé à un acte au rapport de A. D. Doriocourt, notaire public en cette ville, en date du 16 mai 1871.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété a été acquise par les Thomas Killelea, de James Killelea, suivant acte au rapport de Edouard Barnett, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 5 août 1870.

Le plan est exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié du prix payable comptant et la balance en deux sommes d'égal montant, à un et deux ans de crédit avec intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date des billets à fournir et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec les honoraires d'avocat à défaut pour cent en cas de poursuite.

W. P. HARPER,

20 août—27 Shérif de la paroisse d'Orléans.

CHARLES CAVAROC vs JOHN MOUNTFORT

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 4,355.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt septembre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de Chartres, Bienville, Douane (autrefois de la Vieille Levée) et de la Douane. Le dit terrain, formant l'angle Nord du dit îlet, mesure vingt et un pieds onze pouces cinquante lignes de face à la rue de Chartres, sur soixante-seize pieds deux pouces et trois huitièmes de ligne de profondeur et de face à la dite rue Bienville.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

20 août—27 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Nicholas Dasnov vs Charles Bendix.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 4,975.—En vertu d'un writ de saisie en vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt et un (21) octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1° La moitié d'un certain terrain situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro un, dans l'îlet numéro trente et un, borné par les rues Conti, St-Louis, des Marais et Villeré, et mesurant trente pieds de face à la rue Conti, sur cent vingt-huit pieds neuf pouces de profondeur, mesure française, suivant plan dressé par J. Pilié ci-devant voyer, le 16 de novembre 1867, et annexé à un acte au rapport de F. de Armas, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 20 décembre 1867. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Willi G. Desegre, suivant acte au rapport de E. G. Gottschalk, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 11 octobre 1869.

2° Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Dryades, Bacchus et Terpsichore, étant partie du terrain No Cinq (5) dans l'îlet No quatre vingt treize (93), suivant le plan général du faubourg de l'Annonciation, déposé en l'étude de L. T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville et mesurant trente pieds de face à la rue Melpomène sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur pour s'en être rendu adjudicataire à une vente publique faite le 29 de mars 1869 par le Marshal des Etats-Unis pour le District Oriental de la Louisiane.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

20 sept—21 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

G. L. LOBANGER vs J. A. CHAMBERS.

JEAN DINOS fo JOSEPH AUGUSTE CHAMBERS.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos. ... et ...—En vertu de deux writs de saisie et vente, à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI dix-huit octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Quatre terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Urquhart, Moreau et des Champs Elysées, et désignés par les numéros Un, Deux, Trois et Quatre, et mesurant chacun vingt-six (26) pieds dix (10) pouces de face à la rue Marigny, sur cent six (106) pieds et ... pouces et six (6) lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le No Un forme l'angle des rues Marigny et Urquhart.

Ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Jacob Ott, suivant acte au rapport de E. Barnett, ci-devant notaire public en cette ville, en date du ...

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

16 sep—21 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Robert K. Callender vs. Patrick Coffey.

SIXIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 3666—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI vingt et un octobre, 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux portions de terre contiguës, situées dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Robertson et Esplanade et le Chemin du Bayou, et désignées chacune de face à la rue Villeré, sur cinquante pieds de profondeur.

Ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte de rétrocession passé par la veuve de Joseph Keller au défendeur en date du 28 juin 1870 au rapport de A. D. Doriocourt, notaire public en cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

16sept—21 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

L. H. GARDNER & CO. vs. J J McDANIEL & Co.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 4,105. — En vertu d'un ordre rendu le 17 de septembre, 1873, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, vingt-neuf septembre, 1873, à 3 heures P. M., en mon entrepôt, No 74 rue Ste Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de ce qui suit:

Un lot de épiceries, etc., etc., suivant inventaire déposé en mon bureau.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

16 sept—21 S Shérif de la Paroisse d'Orléans.

E. BERMUDEZ vs. PEDRO MOLIERE.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 5,111—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, onze octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Union, des Français, Dauphine, (autrefois des Grands Hommes), Bourgogne, (autrefois de Craps), et mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue de l'Union, par cent quarante-cinq pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la succession de Gabriel Somini, suivant acte au rapport de André D. Doriocourt, notaire public, en cette ville, en date du 24 avril 1872.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux billets garantis par privilége de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété susdécrite, chacun de la somme de quatre cent cinq piastres, (405 00), datés du 4 avril 1872, et payables le premier à ... à compter de la date jusqu'au paiement au taux de huit pour cent l'an, et payables respectivement à douze et treize ans de date, et la balance du prix d'adjudication, comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

16 sept—27 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

S. H. Davis, Jr. vs. Cohen M. Soria, exécuteur testamentaire de J. M. Innocia, décédé.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 1,890.— En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt trois septembre, 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

QUATRE TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné ... par les rues du Canal, White, Bienville et de la Douane, désignés par les numéros TRENTE, TRENTE-UN, TRENTE-DEUX et TRENTE-TROIS, d'après un plan dressé par F. N. Tourné, architecte, daté du 11 mars 1857, déposé en l'étude de ... Magner, ci-devant notaire public en cette ville, dans le No. 71. Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun ... pieds de face à la rue de ... ensemble face à la rue du Canal sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent trente neuf pieds et ... pouces, mesure américaine. Le No TRENTE-TROIS forme l'angle des rues du Canal et White.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ainsi qu'il appert d'un acte au rapport de N. B. Trist, notaire public en cette ville en date du 15 juillet 1873, portant vente de la dite propriété par Robert Clark à J. M. Innocia.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

22 août—27 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ALFRED BEAUFEU vs. P. A. THIERRY

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT POUR la Paroisse d'Orléans—No 4,855.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, sept d'octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Abadie, White, Broad et Conti, commençant à la distance de soixante-sept pieds de l'encoignure de la rue White, et mesurant, mesure américaine, trente-trois pieds de face à la rue Abadie, sur cent pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Le terrain est composé des portions inférieures de quatre terrains désignés par les numéros cinq, six et huit, d'après un plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer, le 12 d'octobre, 1867, et déposé en l'étude de L. Hermann, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, priviléges, etc.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Pierre Navallon, suivant acte au rapport de Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, en date du 15 avril, 1873.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

1sept—27 Shérif de la paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO

PAR VINCENT & CO.—Au No 62 et 64 de la rue de la Douane,—SAMEDI, 20 septembre, à 10 heures, il sera vendu, Un lot Bagages d'automne et d'hiver, Bagages de magasins, Chaussures femmes et enfants, Rayons de la propriété ..., Le reste du stock d'un magasin de lingerie de mercerie.

Pour le compte des assureurs:

1 caisse Jaunes,

2 do Chemises de dessus, } avariés.

19 sept—1

PAR S. GUIHAULT.

Vente pour cause de départ.

VACHERIE.

PAR S. GUIHAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 25 septembre 1873, il sera vendu, à 11 heures du matin, à Algiers, près de l'église de Pierre Bergeot—

La Vacherie de M. Rémy Olivede.

— Comprenant —

... belles Vaches laitières, plusieurs avec veaux et la balance sur le point de vêler,

4 Taureaux et 1 ...,

2 Charrettes à lait, 2 dito à provision et 1 dito à pompe,

2 Trains et 1 lot de volailles.

Les bidons, baquets, harnais et tous les ustensiles de la laiterie.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur. Conditions—Jusqu'à $100, comptant; de $100 à $300, ... de crédit, et au dessus de $300, un an de crédit, en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 20 sept—

PAR D. E. MORPHY.

CHARRUES. CHARRUES.

PAR D. E. MORPHY,—A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu AUJOURD'HUI, SAMEDI, 20 septembre à 10 heures A. M., aux magasins Nos 128 et 130, rue des Magasins—

20 charrues neuves et en bon état.

Conditions—Comptant. 18sept—

Stock de MM. Tate & Co.

— AUSSI —

Meubles de bureau, Coffre-fort, Balances, etc.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu (pour compte de la susdite maison qui se retire des affaires), le MARDI, 23 septembre 1873, à onze heures du matin, au magasin à l'angle des rues Commune et Peters—

Un assortiment général de comestibles.

— Aussi —

Un lot de choix, d'eaux-de-vie, whiskys, genièvre, cocktails.

— Aussi —

Meubles de bureau, coffre-fort, balances, etc.

Conditions—Comptant. 20 sept—

CHAS. T. NASH. W. T. HODGSON.

NASH & HODGSON,

ENCANTEURS,

AGENTS DE PROPRIÉTAIRES FONCIERS,

Bureaux No. 3 de la Rue Carondelet,

(FUTURE COURT.)

LES soussignés remercient leurs amis et le public de leur appui; ils ont l'honneur de leur annoncer que les deux associés sont maintenant à la Nouvelle-Orléans et qu'ils ont conclu des arrangements qui leur permettent de se consacrer, plus complètement que par le passé, aux affaires d'encan, à la vente, etc., de propriétés foncières, d'habitations ou de terres; à toute espèce de vente de dehors.

Ils se chargent de la vente de terrains nus et améliorés, des ventes de succession et de syndics, des ventes de biens de faillites, de marchandises et de produits en magasin, entrepôt, à bord de navires ou dans les magasins de la Douane; de ventes de coton avarié et de cargaisons; de ventes d'assureurs, de gardiens du port ou pour le compte de qui il appartiendra; de ventes de cargaison, d'actions, d'obligations, de meubles; de ventes d'animaux, etc.

Ils espèrent que par leurs efforts ils continueront de mériter la bienveillant patronage dont ils ont été honorés jusqu'à ce jour.

CHARLES T. NASH,

W. IRVING HODGSON.

Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1873.

3 sept—1m MaJS

LOTERIES.

LOTERIE

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE

SUR LE

Plan de combinaisons.

TIRAGE TOUS LES JOURS.

GROS LOTS {..................$.....}

PRIX DU BILLET:

$1 SEULEMENT

Partie de Billet en Proportion.

Plan de police:

Tirage tous les jours.

24déc—1an

New Orleans Mutual Insurance Association.

Bureau, No 102 de la rue du Canal.

SIXIÈME ETAT TRIMESTRIEL.

SECOND TRIMESTRE DE 1873.

Conformément à sa charte, la New Orleans Mutual Insurance Association publie l'état suivant de ses affaires pour le second trimestre de 1873, expiré le 30 juin 1873:

Primes d'incendie....	326,937 95	
" de mer........	79,396 85	
" de rivières...	38,436 85	519,771 81
En moins,		
Primes non expirées	237,601 53	
" remboursées	813 85	238,414 38
Montant net des primes..........		281,156 98
En plus,		
Intérêt et loyer..........		28,840 75
Total..............		275,697 70
Pertes par incendie.....	65,349 30	
" sur mer........	82,059 42	
" sur les rivières	26,168 65	
	174,557 67	
Dont $7,600 ne sont pas réglées.		
Réassurances..........	41,063 19	
Frais de bureau........	10,197 24	
Taxes.............	2,347 00	
Dépenses casuelles..	2,164 83	
Réfaction (rebate)...	13,181 53	
Profits et pertes.....	3,721 17	250,143 63
Bénéfice net...........		24,605
ACTIF:		
Fonds en caisse.......	119,835 45	
" en Europe.........	32,649 11	
" à New-York.....	4,977 35	157,461 55
Billets et effets à recevoir........		631,322 18
Actions et bonds..............		125,739 19
Propriétés foncières...........		128,331 34
Primes de ce trimestre, en voie de recouvrement..........		197,190 34
Primes recouvrables dans les trimestres suivants, d'après la charte..............		354,361 76
Total.....................		1,589,307 11

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de New Orleans Mutual Insurance Association.

C. CAVAROC, Président.

G. LAMAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. }

Déclaré sous serment et signé par-devant moi, ce 8 juillet 1873.

G. LE GARDEUR,

Notaire Public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'article sept de la charte, de collecter immédiatement tout le montant net des primes du second trimestre de 1873 et de payer aux actionnaires, après règlement des dites primes, un dividende-intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.

G. LAMAUX, Secrétaire. 9 juil—1m

Prix de l'abonnement.

1 an............................	$14
6 mois............................	7
3 mois............................	3 50
1 mois............................	1 25

Prix du numéro.................. 5 cents

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Nous publions tous les samedis une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières qui ont paru pendant la semaine. Prix, $5 par an, et 10 c le numéro.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO

Grande vente sans réserve et à crédit

De tout le fonds de commerce de F. G. Soper, se composant de: Velours, Crêpes, Plumes, Fleurs, Rubans, Dentelles, Bas, Mouchoirs, Voiles, &c.

— Egalement —

Vitrières françaises, Vitrières de fenêtres, &c.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. Levy, encanteur—coin d'Orléans et No 38 de la rue de Chartres.—VENDREDI, 26 septembre, à 10 heures du matin, il sera vendu, au magasin de F. G. Soper, No. 11 de la rue de Chartres—

Tout le Fonds de commerce, se composant de: Dentelle, Guipures, Satins, Cambric, Nansouk, Chantilly, Valenciennes et Blonde; Garnitures en soie et en ..., Voiles, Franges ..., Fleurs, Plumes, Bonnets, Corsets, Mouchoirs, Gants, etc., etc., &c.

— Egalement —

11 Vitrières françaises, Vitrières de fenêtres, Comptoirs, Installations de gaz, Meubles de bureau.

Conditions—Pour toutes sommes au-dessous de $50, comptant; pour toutes sommes au-dessus de $50, ... jours de crédit, en billets endossés à satisfaction. 20 sept—

Grande vente sans réserve et à crédit, de tout le fonds de commerce de —MM. Seligman & Gerandt—

Draps, doeskins, casimirs, étoffes à gilets de dessous, garnitures de tailleurs, etc.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. Levy, encanteur,—coin d'Orléans, No 38 de la rue de Chartres—MERCREDI, 24 septembre, à 10 heures du matin, il sera vendu, au magasin de MM. Seligman & Gerandt, No ... de la rue de Chartres—

Tout le fonds de commerce, se composant de: Draps noirs et bleus, doeskins, casimirs unis et fantaisie, Etoffes à gilets de dessous, garnitures de tailleurs, etc.

La vente se fera sans aucune réserve quelconque.

Conditions—Pour toutes sommes au-dessous de $100, comptant, de $100 à $300, ... jours de crédit, au-dessus de $300, 90 jours, en billets endossés à satisfaction. 20 sept

PAR E. HOGER & CO.

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. HOGER & CO.—Ey. ..., encanteur.—SAMEDI, 20 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, No ... rue Decatur—

300 caisses bottes, souliers et brodequins.

Assortiment général.

Conditions—Comptant. 19 sept—

Le plus grand plan qui ait jamais été connu.

Quatrième Grand Concert Tombola

Au profit de la —

Bibliothèque Publique du Kentucky

12,000 lots.........................$1,500,000

Chaque cinquième billet gagne un lot.

$250,000 pour $50.

Le Quatrième Grand Concert Tombola autorisé par une loi spéciale de la Législature au profit de la Bibliothèque du Kentucky, aura lieu au Public Library Hall de Louisville, Ky., le

Mercredi, 3 décembre 1873.

Soixante mille billets ... seront vendus, et la moitié de ce nombre sera expédiée pour les marchés d'Europe, de sorte qu'il n'en restera que 30,000 pour les Etats-Unis. Il en a été vendu ... dans ... concert. A ... billets sont divisés en dix coupons: on trouvera sur le dos le plan et l'explication complète du tirage.

A ce concert, qui sera le plus brillant qu'on ait jamais vu dans le pays, la somme extraordinaire de

$1,500,000,

divisée en 12,000 lots, sera distribuée parmi les porteurs de billets. Les numéros des billets seront tirés d'une roue par des enfants aveugles, et les lots seront tirés d'une autre roue.

Liste des Lots:

UN GROS LOT DE..................	$250,000
UN GROS LOT DE..................	100,000
UN GROS LOT DE..................	50,000
UN GROS LOT DE..................	25,000
UN GROS LOT DE..................	17,500
10 LOTS DE.......$10,000.....	100,000
30 LOTS DE.......5,000.....	150,000
50 LOTS DE.......1,000.....	50,000
80 LOTS DE.......500.....	40,000
100 LOTS DE.......400.....	40,000
150 LOTS DE.......300.....	45,000
250 LOTS DE.......200.....	50,000
325 LOTS DE.......100.....	32,500
11,000 LOTS DE.......50.....	550,000

TOTAL, 12,000 lots, payables comptant, et s'élevant à......$1,500,000

La distribution sera positive, que tous les billets soient vendus ou non, et les 12,000 lots seront payés en proportion du nombre de billets vendus. Tous les billets qui n'auront pas été vendus seront détruits, comme au premier et au deuxième concerts, et ne seront pas représentés au tirage.

Prix des Billets:

Billets entiers, $50 00; demi-billets, $25 00; dixièmes de billet ou chaque coupon, $5 00; onze billets entiers, pour $500; 22 1/2 billets, $1,000; 113 billets entiers, $5,000; 227 billets entiers, $10,000. Il ne sera pas fait d'escompte sur moins de $500 de billets à la fois.

Le succès sans exemple du troisième concert tombola, ainsi que l'accueil favorable fait au présent, ... à l'heure que la vente rapide de tous les billets du quatrième, qui sera, sous tous les rapports, ainsi que le troisième, et dont les détails sont indiqués dans les circulaires que le Bureau envoie gratis à toutes les personnes qui en demanderont.

Les billets sont en vente, et les ordres, accompagnés de l'argent, seront remplis sans retard. Conditions libérales à ceux qui achètent des billets pour revendre.

THOS. E. BRAMLETTE,

Agent de la Bibliothèque publique du Kentucky et Directeur du Concert Tombola.

Au Public Library Building, Louisville, Ky.

20 août—1m—mer, dim.

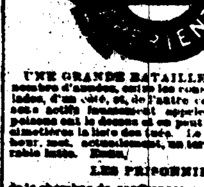

UNE GRANDE BATAILLE se livre, depuis nombre d'années, entre les constitutions des malades, d'un côté, et, de l'autre côté, tous les poisons actifs faussement appelés remèdes. Les poisons ont été donnés et ont souvent triomphé. Aujourd'hui le corps du malade, ..., les brise, les détruit, ... honneur, actuellement, par un remède à cette déplorable situation. Enfin,

LES PRISONNIERS

de la chambre du malade ont découvert que dans L'APERITIF AU SELTZ EFFERVESCENT DE TARRANT ... les affections du foie, de l'estomac, ... du cerveau, et ... tous les maux ... les maladies ... qui menacent et ... organes de la ... L'APÉRITIF DE TARRANT se vend chez tous les pharmaciens. 16 sept—12f V et C

Bureaux de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 1er Juin 1873.

A Messieurs les Membres de l'Union Française.

Messieurs et chers compatriotes, &c.

Le Conseil de Direction à l'honneur de porter à votre connaissance le présent rapport, pour le semestre du 1er décembre 1872 au 31 mai 1873.

Pendant cette période, le nombre de Français qui se sont présentés à la Société pour être aidés dans la recherche de travail, s'est élevé à ..., soit:

Hommes................................. 377

Femmes................................. 45

Le Bureau a fait d'actives démarches en faveur de chacune des personnes et a réussi à en placer ..., soit:

Hommes................................. 197

Femmes................................. 30

Il a délivré 238 Bons de logement et 283 Bons de repas.

... comme ... reçu des secours médicaux et des médicaments, par les soins de la Société. ...

Conformément à notre Charte, ce secours en espèces n'ont été distribués que dans des cas d'urgence. Ces secours ont nécessité l'emploi d'une somme d'environ $..., dont la majeure partie a été affectée à l'acquisition d'outils ou à l'obtention de travail.

Le cours d'anglais GRATUIT est suivi avec assiduité par 32 élèves de tout âge. Fait en point de vue pratique, il rend des services réels à une classe fort intéressante de nos compatriotes, celles des nouveaux arrivés.

Il nous est impossible d'énumérer nombre des services rendus par le Bureau, qui échappent à toutes espèces de classifications: renseignements, démarches, conduite aux bateaux et chemins de fer, correspondances, etc.

Messieurs et chers compatriotes, en vous présentant cet exposé sommaire et des résultats si parfaits par eux-mêmes, permettez-nous de faire appel aux sentiments de patriotisme et de générosité qui, de tout temps, ont été l'une des qualités dominantes de la race française.

Notre Société a pour but la bienfaisance pure, l'assistance à tous ceux qui ont besoin d'un appui matériel et moral. Comptant à peine six mois d'existence, l'UNION FRANÇAISE a rendu déjà des services réels et nombreux. Que le terrain elle pas si, au lieu de ressources limitées dont elle dispose, elle avait des moyens ... plus importants. Les malheurs qui viennent à nous chaque jour, et celles qui se cachent et auxquels il faudrait aller, ne pouvant, dans l'état actuel de notre caisse, être soulagées comme elles méritent de l'être.

Aidez-nous donc à élargir notre cercle et à augmenter le nombre de nos membres et le chiffre de nos recettes, faites en faveur de notre œuvre une active propagande. Que les indifférents sachent leur égoïsme! que leur pensée aille à ceux qui souffrent, et que bientôt, pour l'honneur de notre population, il ne soit pas un Français qui refuse à ses compatriotes dans le malheur les cinquante cents par mois que l'Union Française demande à chacun de ses membres.

Recevez, messieurs et chers compatriotes, l'assurance de nos sentiments fraternels et dévoués. Pour le Conseil de direction et par son ordre;

Le Vice-Président,

H. SALOMON.

Le Secrétaire adjoint,

A. DE MONTLUZIN.

Le Trésorier,

1 juin J. B. AROUIN.

Compagnie d'Assurance Hope

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

INCORPORÉE EN AVRIL 1856.

Bureau, No 32, rue du Camp.

Capital payé..................$300,000 00

SURPLUS des DIVIDENDES

PAYÉS........................ 262,951 00

Actif.......................... 375,000 00

LA Compagnie assure contre les Risques de Feu, de Mer et de Rivières, aux plus bas taux ... et répartit annuellement à ses assurés les profits de la Compagnie.

Les pertes sont réglées promptement et équitablement.

H. PEYCHAUD, Président.

JNO. I. ADAMS, Vice-Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire. 1août—D—FY